



images&  
réseaux

## Parcours d'instruction et de labellisation de projets par le Pôle

18 mai 2011

**DOCUMENT CONFIDENTIEL PÔLE IMAGES & RESEAUX**

**REDIFFUSION INTERDITE**

Dans ce parcours le **Comité de Sélection et de Validation (CSV)** du pôle a un rôle de **sélection** mais aussi de **conseil** (idée de projet, contour du projet, consolidation, etc.).

Afin de conseiller et d'aider au montage du projet, le CSV souhaite que les projets lui soient soumis avant d'être déposés auprès du «financeur». C'est l'étape de **soumission d'un avant projet**. Cette étape est facultative.

L'étape formelle est celle de **soumission d'un projet pour labellisation**. Aucun projet ne peut être labellisé par le pôle sans un passage formel en CSV et son avis.

Pour une bonne réactivité et remplir au mieux ses missions, le **CSV se réunit tous les mois**. Des réunions extraordinaires sont possibles en fonction des dates limites de remises de dossiers dans le cas de certains appels à projets.

La composition du CSV, le calendrier et les lieux de ses réunions sont publiés sur le site du pôle. Ces informations peuvent aussi être obtenues auprès du secrétariat du pôle.

## De l'idée d'un projet à la soumission

L'idée de projet peut naître d'échanges avec le pôle, avec d'autres acteurs (industriels, économiques, académiques), la suite d'un autre projet, les idées suggérées par les thèmes des appels à projets, etc.

Le premier noyau de partenaires jette les bases du projet et le monte le plus souvent dans le cadre d'un appel à projet et un programme.

Pour tout projet souhaitant une labellisation, les porteurs ont le choix entre passer par la soumission d'un avant projet ou la soumission du projet définitif au CSV.

## Soumission d'un Avant Projet

Il s'agit à ce stade d'informer et d'échanger avec le CSV environ 4 semaines avant la clôture de l'appel à projet.

En réunion CSV, le porteur du projet en accord avec le coordinateur présente dans la période de temps qui lui est allouée :

- l'objet de son projet
- les résultats attendus
- les raisons du projet
  - o verrous à lever
  - o marché
  - o concurrence
  - o les plus de son projet
- sa durée
- les ressources nécessaires (h.an, coût, subvention)
- les partenaires connus ou souhaités (compétences, complémentarités...)
- ses attentes du CSV
- ...

En retour, le CSV :

- donne des avis sur le positionnement du projet notamment par rapport aux thématiques/programmes du pôle, roadmaps
- souligne en fonction de l'appel à projet, les points à mettre en avant et les possibles écueils à éviter ... Le CSV essaie d'identifier les forces mais surtout les faiblesses du projet. Il invite le porteur à apporter les compléments ou les corrections lui semblant indispensables pour être non seulement éligible mais avoir des chances sérieuses d'obtenir un financement
- propose éventuellement un autre positionnement
- peut inciter à une fusion de projets

- désigne un ou plusieurs de ses membres comme interlocuteur du porteur de projet pour le conseiller dans le montage du dossier (si nécessaire)
- ...

Cette étape est **conseillée et ouverte à tous les porteurs de projet qui le souhaitent**. Elle est **fortement recommandée pour tous les gros projets**.

**Note** : la présentation d'un Avant Projet ne garantit pas un avis favorable du CSV en phase sélection.

## Soumission d'un projet en vue d'une labellisation

Il s'agit d'une étape formelle d'instruction du dossier en vue d'une labellisation par le pôle. Le porteur du projet doit informer au plus vite le coordinateur du CSV de son intention de soumettre un projet au comité. Avec ces informations, le coordinateur pourra planifier au mieux le passage en commission.

Le dossier de soumission doit comprendre :

- l'annexe technique à remettre ou remis aux financeurs (exemple : annexe DGCIS, ANR, OSEO...)
- la fiche de présentation du projet (4 à 5 pages)
- la présentation power-point (PPT)
- les éléments financiers dans certains cas

**Ces documents sont déposés auprès du coordinateur au plus tard 3 jours ouvrables avant la réunion** du CSV. Ils sont ensuite transmis aux experts.

Le dossier est apprécié selon les critères du pôle adaptés à l'appel à projet.

Le porteur du projet reçoit une convocation pour venir présenter son projet. Il pourra venir accompagné des partenaires de son choix.

En réunion CSV, le porteur du projet ou son représentant en fait une présentation et répond aux questions. Cette intervention dure environ 30 minutes.

Suite à la présentation, le **CSV délibère et donne un avis qui est transmis au Conseil d'Administration. C'est ce dernier qui décide de la labellisation du projet.**

La soumission et l'évaluation d'un projet se fait en une seule étape.

**Note** : des projets qui ne sont pas passés par l'étape Avant Projet peuvent être présentés aux CSV. Ils sont traités selon le processus normal de soumission d'un projet

## Labellisation

Le porteur du projet est informé de la décision du CA.

**En cas de labellisation**, selon les appels à projets, le pôle produit l'attestation et l'adresse directement au financeur avec une copie au porteur (ex : ANR) ou l'adresse directement au porteur de projet (ex : DGCIS).

**En cas de non labellisation**, le porteur est informé des raisons de la non labellisation.